

## AVIS D'OUVERTURE – FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

### RENTREE DE JANVIER 2026

#### PERIODE D'INSCRIPTION A LA SELECTION :

Du lundi 7 juillet 2025 au vendredi 3 octobre 2025 à 23h59

#### VOIE D'ACCES A LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANT :

- Sélection sur dossier et entretien **pour tous les candidats (sauf APPRENTISSAGE)**
- Accès direct pour les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) justifiant d'une ancienneté d'au moins un an à temps plein en établissement ou service d'accompagnement ou d'aide à domicile.
- Accès direct pour les candidats souhaitant s'inscrire dans la formation en apprentissage et ayant un contrat d'apprentissage signé, une promesse d'embauche ou ayant rempli le formulaire d'intention de suivre la formation en apprentissage.
- Accès direct pour les candidats post VAE (Validation des Acquis de l'expérience professionnelle) souhaitant valider les modules manquants
- Accès direct pour les candidats Ajournés d'une précédente session conduisant au Diplôme d'Etat

#### CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTIONS :

#### CALENDRIER DES EPREUVES SELECTION POUR L'ENTREE EN FORMATION AIDE-SOIGNANT

RENTREE DE JANVIER 2026	
Période d'inscription auprès de l'institut de Formation	Du lundi 7 juillet 2025 au vendredi 3 octobre 2025
Date Limite de dépôt des dossiers de Candidature	Vendredi 3 octobre 2025 à 23h59
Jury de sélection	Du lundi 8 septembre au mercredi 12 novembre 2025
Jury d'admission	Mercredi 12 novembre 2025 à 14h00
Communication des Résultats	Mardi 18 novembre 2025 à 10h00
Validation de l'inscription	Jusqu'au jeudi 27 novembre 2025 à 23h59
Rentrée en Formation	Lundi 5 janvier 2026 à 10h00

## NOMBRE DE PLACES OUVERTES A LA SELECTION

### CAPACITE D'ACCUEIL :

#### **FORMATION COMPLETE (11 MOIS) : 100 PLACES**

Dont 42<sup>1</sup> subventionnées par le Conseil Régional d'Ile de France sous conditions d'éligibilité) – Formation en 12 mois

**20 places sont réservées aux Agents de services hospitaliers qualifiés et/ou aux personnes ayant suivi la formation « participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée ».** Les places non pourvues seront réattribuées aux autres candidats (hors formation en apprentissage et VAE).

**FORMATION EN CURSUS PARTIEL (titulaires du DEAP, DEAES, DEAMP, DEAVS, DEA, TPADV, TPASMS, DE ARM, Bac ASSP, Bac SAPAT (3 à 12 MOIS) : 45 PLACES (Réparties entre janvier et mars)**

**FORMATION EN APPRENTISSAGE (18 MOIS) : 40 PLACES**

**FORMATION PARCOURS MODULAIRE (CALENDRIER INDIVIDUEL) : 25 PLACES**

#### **Les critères d'éligibilité des candidats à la subvention régionale (CRIF) sont les suivants :**

**Elèves sortis du système scolaire depuis moins de deux ans (à l'exception faite des apprentis) / Jeunes inscrits en mission locale / Demandeurs d'emploi \*/ Bénéficiaires du RSA / Bénéficiaires de contrats aidés remplissant les conditions suivantes :**

- Ne pas avoir obtenu de diplôme, titre ou certification
- Être inscrit sur un parcours de formation complet
- \* Demandeurs d'emploi inscrits à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle Emploi

***Cette limite ne s'applique pas aux inscrits dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle.***

#### **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- **Être âgé(e) de 17 ans** au moins à la date d'entrée en formation
- **Pas de condition de diplôme**
- Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien

---

<sup>1</sup> sous réserve de modification